

POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES ET RSE



POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES ET RSE

	JVDFR-ACHATS-0001– POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES ET RSE				
Version	Rédaction	Approbation	Date d'application	Périmètre	Diffusion
V1	Jerome LASSARA CPO	Thiery LAUNOIS CEO	01/01/2025	JVD SAS	Document public
V0	Jerome LASSARA CPO	Thiery LAUNOIS CEO	01/01/2024	JVD SAS	Document Public

POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES ET RSE

Table des matières

1) DROITS DE L'HOMME, CONDITIONS DE TRAVAIL & INSERTION PROFESSIONNELLE	4
A. DROITS DE L'HOMME	4
B. SANTE ET SECURITE :	4
C. DROIT DU TRAVAIL :	5
D. IMPACT LOCAL & INSERTION PROFESSIONNELLE:	5
2) ENVIRONNEMENT	5
E. ENERGIE ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX :	5
F. RESSOURCES NATURELLES ET BIODIVERSITÉ :	5
G. GESTION DES ÉMISSIONS ET DES DÉCHETS :	5
H. RÉGLEMENTATION PRODUIT :	6
3) ÉTHIQUE DES AFFAIRES	6
I. CORRUPTION ET CONFLITS D'INTÉRÊTS :	6
J. RESPECT DES RÈGLES DE CONCURRENCE :	6
K. RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ ET DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE :	6
L. TRAÇABILITÉ DES PRODUITS :	7
4) ENGAGEMENT DES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS	7

POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES ET RSE

La présente politique formalise la volonté du groupe JVD de renforcer la prise en compte des enjeux de développement durable et RSE liés aux achats.

Celle-ci s'inscrit dans la lignée de la feuille de route RSE de l'entreprise, et de ses valeurs fondamentales. Par cette politique, Le groupe JVD, se donne pour objectif les meilleures pratiques en termes d'achats responsables.

La fonction Achats du groupe JVD contribue à la création de valeur dans l'entreprise et à sa performance économique durable. Considérant ce rôle de la fonction Achats, nous encourageons fortement nos fournisseurs (ci-après « les fournisseurs ») à collaborer avec le groupe JVD pour identifier les opportunités d'amélioration des pratiques qu'ils mettent en œuvre dans tous les domaines y compris de la RSE.

Dans ce contexte, les chapitres ci-après s'attachent à décrire dans leurs grandes lignes les exigences et attentes du groupe en matière d'Achats Responsables, réparties en 4 domaines principaux : les conditions de travail, l'environnement, l'éthique des affaires, l'engagement de la chaîne d'approvisionnement.

Le respect de ces exigences constituera pour le groupe JVD un critère déterminant dans le choix et l'établissement de ses relations d'affaires.

1) DROITS DE L'HOMME, CONDITIONS DE TRAVAIL & INSERTION PROFESSIONNELLE

A. DROITS DE L'HOMME

Le groupe JVD exige de ses Fournisseurs le respect des droits de l'Homme tels que reconnus par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, des conventions fondamentales de l'OIT et de toute autre réglementation internationale, nationale et locale applicable, ainsi que les principes détaillés dans sa politique. En particulier, le groupe JVD exclura toutes relations contractuelles avec les Fournisseurs dont il serait avéré qu'ils ne respectent pas la réglementation en matière de travail forcé, de travail des enfants ou d'âge minimum du travail, de discrimination, de violence ou qui se rendent complices de violations dans ces domaines.

B. SANTE ET SECURITE :

Le groupe JVD attend de ses Fournisseurs qu'ils respectent des standards équivalents aux siens en matière de santé et sécurité au travail, et en particulier qu'ils fournissent à leurs employés un environnement de travail respectant les normes applicables en matière de santé et de sécurité et assurent la maîtrise des impacts sanitaires de leurs activités sur les populations locales.

POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES ET RSE

C. DROIT DU TRAVAIL :

Le groupe JVD demande à ses fournisseurs de respecter, partout où ils opèrent, l'ensemble des dispositions légales locales applicables en matière de droit du travail, et notamment celles concernant la durée légale du travail et le salaire minimum.

D. IMPACT LOCAL & INSERTION PROFESSIONNELLE:

Le groupe JVD s'engage et demande à ses fournisseurs de s'engager également, quand cela est possible, à avoir un impact local positif sur l'emploi et l'insertion professionnelle.

2) ENVIRONNEMENT

Le groupe JVD, au titre de sa démarche RSE attend de ses Fournisseurs qu'ils maîtrisent les impacts de leurs activités et que leurs pratiques soient conformes aux réglementations environnementales qui leur sont applicables. Il leur est recommandé de s'inspirer des meilleures pratiques nationales et internationales dans ces domaines en particulier par la mise en place d'un système de management environnemental.

E. ENERGIE ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX :

Le groupe JVD demande à ses fournisseurs de mettre en œuvre des actions visant à améliorer leur efficacité énergétique et à réduire leurs impacts environnementaux.

F. RESSOURCES NATURELLES ET BIODIVERSITÉ :

Le groupe JVD demande à ses Fournisseurs d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles, et de maîtriser leurs impacts sur la biodiversité.

G. GESTION DES ÉMISSIONS ET DES DÉCHETS :

Le groupe JVD demande à ses Fournisseurs de maîtriser les émissions et les rejets associés à leurs activités, y compris celles liées à la production et la gestion des déchets. Le groupe encourage les démarches visant à limiter au maximum la production de déchets, en particulier les déchets dangereux, et à mettre en œuvre toutes formes de réutilisation et de recyclage.

POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES ET RSE

H. RÉGLEMENTATION PRODUIT :

Le groupe JVD demande à ses Fournisseurs de respecter les réglementations en vigueur concernant les produits et l'accès aux marchés (à l'exemple du règlement REACH en Europe) et attache la plus grande importance à la connaissance et à la maîtrise des impacts toxicologiques des produits qu'elle emploie.

3) ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Le groupe JVD attache une importance particulière à l'éthique dans le cadre de ses relations avec les tiers. Ces principes sont les suivants :

I. CORRUPTION ET CONFLITS D'INTÉRÊTS :

Le groupe JVD condamne toute forme de corruption et proscriit les situations de conflit d'intérêt impliquant ses collaborateurs ainsi que ses Fournisseurs. Le maintien des relations du groupe avec ses Fournisseurs sera conditionné au fait que ceux-ci se refuseront à tout acte de corruption ou blanchiment d'argent, à toute situation de conflit d'intérêts ou à toute autre violation des dispositions légales applicables dans les pays où ils opèrent. En matière de cadeaux et d'invitations, la règle de la transparence s'impose en toute circonstance : les cadeaux reçus ou offerts dans le cadre de relations d'affaires sont signalés à la hiérarchie, et soumis à autorisation.

J. RESPECT DES RÈGLES DE CONCURRENCE :

Le groupe JVD est tenu de respecter la réglementation relative à la concurrence et a la même exigence envers ses Fournisseurs. Le groupe JVD établit notamment des procédures visant à assurer le respect de l'égalité de traitement entre les Fournisseurs et s'assure que les décisions d'achat reposent sur une évaluation objective et comparative de l'intégrité et de la fiabilité des Fournisseurs. Les critères de prix, de qualité, de performance, de maîtrise du risque, d'innovation produit et/ou process ainsi que le respect des délais de livraison et l'adéquation des prestations proposées aux besoins du groupe sont les fondements objectifs de toutes ses décisions d'achat. Par ailleurs, le groupe JVD se conforme strictement aux réglementations qui prohibent toute entente, pratique concertée ou abus de position dominante sur le marché concerné, vis-à-vis de ses Fournisseurs.

K. RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ ET DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE :



POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES ET RSE

Le groupe JVD fait du respect de la confidentialité et de la propriété industrielle une de ses principales priorités. Les informations que les Fournisseurs communiqueront seront traitées avec le respect dû et utilisées seulement à des fins autorisées. Le groupe JVD attend de ses Fournisseurs qu'ils prennent les mêmes engagements.

L. TRAÇABILITÉ DES PRODUITS :

Le groupe JVD demande à ses fournisseurs de s'assurer de l'origine non controversée des matières et produits livrés et de leur bonne traçabilité.

4) ENGAGEMENT DES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Dans la mise en œuvre de la gestion de la relation avec les fournisseurs, la fonction Achats du groupe JVD pourra vérifier que les principes et règles ci-dessus sont pris en considération et, si nécessaire, pourra prendre toutes mesures appropriées à la suite de ces vérifications. Le groupe JVD, convaincu du bien-fondé de ces dispositions pour améliorer sa performance globale et celle de ses fournisseurs, a conscience des efforts qui devront être déployés par certains d'entre eux pour se conformer aux dispositions de cette politique. Dans ce cadre, le groupe JVD est prêt à accompagner les fournisseurs qui s'engageraient dans une démarche de progrès continu.

Enfin, le groupe JVD attend également de ses fournisseurs qu'ils fassent les meilleurs efforts pour répercuter des dispositions équivalentes à leur propre chaîne de valeur.

En adhérant aux principes de cette politique, les fournisseurs et sous-traitants du groupe JVD s'engagent à accompagner le groupe dans le déploiement de cette démarche et acceptent d'être évalués par le groupe JVD ou un organisme tiers (Ecovadis,...) sur leurs pratiques responsables et les principes énoncés ci-dessus. Ils s'engagent à mettre en place les moyens nécessaires afin de s'y conformer et s'engagent également à en répercuter le contenu à l'ensemble de leurs propres fournisseurs et sous-traitants intervenant dans la supply chain du groupe JVD.

La Direction des Achats



3, rue des Brèches,
44406 Rezé Cedex
+33 (0)2.40.75.98.20
jvdfrance@jvd.fr

